

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le cinq novembre deux mille dix-neuf à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-neuf octobre deux mille dix-neuf, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence d'André RICOLLEAU, Maire.

Étaient présents :

MM. André RICOLLEAU, Véronique LAUNAY, Miguel CHARRIER, Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU, Jean-Yves GABORIT, Nicole PLESSIS, Bruno LEROY, Nadine PONTREAU, Marc GUYON, Gérard MILCENDEAU, Mireille RICOLLEAU, Jacky BETHUS, Marie BERNABEN, Michel COURANT, Dominique PELLOQUIN, Valérie JOSLAIN, Annie LE BIAVANT, Astrid CHEVALIER, Sébastien BARREAU, Grégory JOLIVET, Virginie BERTRAND, Alain ROUSSEAU, Daniel CAILLAUD, Yves MATHIAS, Mireille GLORION, Gianna CANNELLE formant la majorité des membres en exercice.

Absents et avaient donné procuration :

MM. Michel ALLEGRET, Eric BRONDY.

Madame Virginie BERTRAND a été élue secrétaire.

Service

DÉLIBÉRATION N° 2019_067 DU 05/11/2019

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1/2019

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2019_022 en date du 3 avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours pour le budget principal ;

Rapporteur : M Gérard MILCENDEAU – Conseiller municipal délégué aux affaires financières

EXPOSÉ

Par délibérations n° 2019_022 du 9 avril 2018, le Conseil municipal a respectivement adopté le Budget principal 2019 de la Commune. Il convient de procéder aux ajustements budgétaires suivants pour alimenter la section de fonctionnement. Ces ajustements permettront en particulier la prise en charge par la Commune des frais de transport scolaire comme elle s'y est engagée.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'adopter les éléments suivants :

BUDGET PRINCIPAL – DM1				SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Ch.	Article	Fonction	Désignation		
021			Virement à la section de fonctionnement		-50 000 €
024			Vente des terrains de la ZAC " Les Clousis "		50 000 €
65	6574	252	Transport scolaire	50 000 €	
023			Virement à la section d'investissement	-50 000 €	
SOUS-TOTAUX PAR SECTION FONC. / INVEST.				0,00 €	0,00 €
CONTRÔLE EQUILIBRE DE CHAQUE SECTION				0,00 €	0,00 €

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'ajuster le Budget principal 2019 par décision modificative n°3, telle que présenté dans l'exposé.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 22 Novembre 2019

Le Maire,



André RICOLLEAU

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes-6, allée de l'Île Gloriette-44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.